

● **Tarifs de location du Foyer** : Compte tenu de l'aménagement de cette salle, il est décidé de revoir les tarifs de location du foyer. Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} Avril 2016 pour toutes locations soit les tarifs suivants :

- Cauton 150 Euros
- Arrhes 30 Euros
- Consommation EDF à 0,15 Euros le kw.

Les frais de casse vaisselle restent identiques à la délibération du 26/10/2001.

► Pour les habitants du village :

- ½ journée = 40 Euros
- Une journée = 60 Euros
- Pour 2 jours = 90 Euros

► Pour les personnes extérieures :

- ½ journée = 50 Euros
- Une journée = 80 Euros
- Pour 2 jours = 110 Euros

● **Allocations de chômage agent titulaire démissionnaire** : le Conseil Municipal décide de ne pas verser d'indemnités de chômage à Mme WATELET Catherine suite à sa démission volontaire sans motif légitime en date du 28 Août 2016 considérant que ses recherches d'emploi sont insuffisantes et que par ailleurs, il convient de noter que Mme WATELET n'a pas retravaillé au moins 91 jours ou 455 heures depuis sa démission pour pouvoir bénéficier du versement de l'allocation de chômage.

● **Création Commune Nouvelle PURE/MESSINCOURT** : suite à l'étude réalisée par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg concernant le projet de création d'une commune nouvelle entre les communes de PURE et de MESSINCOURT, le Conseil Municipal décide par 3Voix POUR, 11 CONTRE et 1 ABSTENTION, de ne pas donner de suite favorable à ce projet.

● **Rétrocession concession cimetière n°375** : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la demande de Mme ARTISIEN Jeanne concernant la rétrocession de la concession n°375 établie en date du 16 Octobre 2006 dans le cimetière de PURE, à titre gratuit à la commune.

● **Indemnité de fonction Maire** : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer l'indemnité de fonction de Mr le Maire au taux maximum à compter du 1^{er} Janvier 2016 en application du barème prévu à l'article 197 du code général des impôts qui résulte de la loi de finances pour 2016.

● **Retrait délibération « Elaboration d'une Carte Communale** : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retirer la délibération prise en date du 28 Décembre 2015 qui avait pour objet l'établissement d'une nouvelle carte communale, la compétence « urbanisme » n'appartenant plus à la commune

► **SUBVENTIONS** :

● **ADECMR** : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 130 € à l'ADECMR pour l'année 2016.

● **Restaurants du Cœur** : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 50€ à l'association des Restaurants du cœur pour l'année 2016.

► **COMMUNICATION DU MAIRE** :

La commission des bois devra se réunir prochainement afin d'effectuer le relevé des parts affouagères.

► **QUESTIONS DIVERSES** :

Un conseiller signale que la barrière de la cour de l'école est endommagée à certains endroits.

► **Prochaine Réunion : à déterminer.**